Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605013-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 04/05/2026
DATE DE CONVOCATION : 29/04/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 22 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 27

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Denis PORCHET, Mickaël TANGUY, Marie-Anne MONVOISIN, Elodie BOUTARD, Jean-Marie LANGE, Anne-Charlotte MILLET, Laurent KERIVEL, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Pierrick COULIOU, Cyrille BARON, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Mickaël DAUDIN, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Florence GOURMELEN donne pouvoir à Denis PORCHET, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Alexandra PILLING à Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS à Anthony MASSON, Fabrice GAUBERT à Marielle GALLIEN-GERARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory LANCELOT

Ressources Humaines
2026.05.013 Comité Social Territorial - désignation des représentants élus

Rapporteur : M. LANCELOT

Considérant les élections professionnelles du 08 décembre 2022 concernant la création du Comité Social Territorial (remplaçant les deux instances du Comité Technique et le CHSCT mises en place depuis 2015 sur la commune de Goven), M. le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal auprès du CST.

Pour rappel, le CST, instance interne créée pour les collectivités de plus de 50 agents, est consulté pour toute question relative à l'organisation du travail et au fonctionnement des services notamment : durée du travail, organisation des services, plan de formation, critères d'évaluation pour l'entretien professionnel, orientations relatives au régime indemnitaire ainsi que pour toute question relative à la prévention des risques professionnels, sécurité et hygiène.

Les représentants titulaires et suppléants de la collectivité au CST sont désignés par le Maire, parmi les membres du Conseil municipal ou parmi les agents.
Le Président du CST est désigné parmi les membres du Conseil municipal.

Le nombre de représentants titulaires a été fixé au nombre de 3 par délibération n°2022.05.009 du 23 mai 2022 lors de la création du CST.
M. le Maire fait part des candidatures afin de siéger au CST.

Lors de la séance en date du 8 avril 2026, il a été proposé de désigner 5 membres « élus » titulaires et 5 membres « élus » suppléants. Or, il apparait que le chiffre de 10 personnes est trop ambitieux pour les élections à venir en fin d'année pour le collège « représentants du personnel ».
Il est à noter que le nombre de représentants du collège « représentants de la collectivité » (élus) ne peut pas être supérieur au nombre de représentants du collège « représentants du personnel ».
Il est, par conséquent, proposé de désigner les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants suivants :

- Loïc HERVOIR (titulaire)
- Nathalie BERTHO (titulaire)
- Grégory LANCELOT (titulaire)
- Florence GOURMELEN (suppléante)
- Cyrille BARON (suppléant)
- Marie-Anne MONVOISIN (suppléante)

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations. M. le Maire propose de voter à main levée pour la liste de candidats se proposant pour siéger au CST.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260504-DEL202605013-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les représentants de la collectivité suivants pour siéger au Comité Social Territorial :

- **Loïc HERVOIR (titulaire)**
- **Nathalie BERTHO (titulaire)**
- **Grégory LANCELOT (titulaire)**
- **Florence GOURMELEN (suppléante)**
- **Cyrille BARON (suppléant)**
- **Marie-Anne MONVOISIN (suppléante)**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Le secrétaire de séance,
Grégory LANCELOT